

Assurance maladies graves

Second souffle enfant
de 30 jours à 17 ans



La Capitale

Assurance et
services financiers





Second souffle enfant

Protégez vos enfants en cas de maladies graves et donnez-vous les moyens de rester à leur chevet

Advenant le cas qu'un de vos enfants souffre d'une maladie grave ou doive subir une chirurgie couverte ou assurée, l'assurance *Second souffle enfant* vous permet d'avoir les moyens financiers de rester à son chevet. Vous pouvez ainsi lui procurer tout le réconfort dont il a besoin sans craindre de subir les contrecoups financiers que peut occasionner une maladie grave ou une chirurgie.



Les avantages de *Second souffle enfant*

- Vous recevez un montant unique non imposable si votre enfant survit au moins 30 jours après la date du diagnostic d'une maladie grave ou d'une chirurgie assurées.
- Vous utilisez **comme vous voulez** le montant reçu, par exemple pour combler la perte de salaire ou pour payer des frais liés à la maladie ou à la chirurgie comme :
 - accompagner votre enfant tout au long de sa maladie
 - de l'aide à domicile
 - des soins à l'extérieur de la région
 - l'achat d'équipement spécialisé
 - vos déplacements entre votre résidence et l'hôpital
 - les frais de garde des frères et sœurs
 - la réalisation d'un rêve de l'enfant
 - des cours privés pour l'enfant si le besoin est

Maladies, conditions et chirurgies couvertes

Maladies infantiles couvertes	
1.	Autisme ¹
2.	Diabète de type 1 ²
3.	Dystrophie musculaire ²
4.	Fibrose kystique ²
5.	Paralysie cérébrale

AUTRES MALADIES, CONDITIONS ET CHIRURGIES ASSURÉES

- Cancer (avec risque de décès à court terme)
- Méningite bactérienne
- Cécité
- Coma
- Transplantation d'un organe vital sur liste d'attente
- Transplantation d'un organe vital
- Insuffisance rénale
- Paralysie
- Surdit 
- Perte de la parole
- Br lures s v res
- Perte de membres
- Tumeur c r brale b nigne
- Accident vasculaire c r bral (AVC)³
- Chirurgie coronarienne³
- Crise cardiaque (infarctus du myocarde)³
- Infection au VIH dans le cadre de l'occupation³
- Maladie d'Alzheimer³
- Maladie de Parkinson³
- Scl rose en plaques³
- Maladie du neurone moteur³
- Chirurgie de l'aorte³
- Remplacement des valves du c ur³

1. Diagnostic avant le 3^e anniversaire de naissance de l'enfant.

2. Diagnostic avant le 18^e anniversaire de naissance de l'enfant.

3. Ces maladies se manifestent g n ralement   l' ge adulte, mais l'enfant est couvert d s l' mission et le sera pour toute la dur e du contrat, soit jusqu'  l' ge de 75 ans. Le contrat pr voit certaines conditions, restrictions et exclusions.

Les principales caractéristiques de *Second souffle enfant*

ÂGE À LA SOUSCRIPTION

De 30 jours à 17 ans

MONTANT À RECEVOIR (CAPITAL ASSURÉ) LORS D'UN DIAGNOSTIC DE MALADIE GRAVE

Minimum 25 000 \$, maximum 250 000 \$

EXEMPLE DE PAIEMENTS MENSUELS SELON LE MONTANT D'ASSURANCE CHOISI

Montant d'assurance	<i>Second souffle enfant</i>		<i>Second souffle enfant avec l'Option Santé</i>	
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
25 000 \$	19,58 \$	20,17 \$	32,08 \$	33,02 \$
50 000 \$	26,92 \$	27,92 \$	44,92 \$	46,75 \$
100 000 \$	41,50 \$	43,67 \$	70,17 \$	74,17 \$
250 000 \$	84,58 \$	90,00 \$	145,63 \$	155,42 \$

PÉRIODE DE SURVIE

Pour recevoir le paiement du capital assuré, l'enfant assuré doit survivre au moins 30 jours après la date du diagnostic d'une maladie ou d'une intervention chirurgicale couvertes par *Second souffle enfant*.

AU DÉCÈS

Si le capital assuré n'a pas été versé, tous les paiements qui ont été effectués depuis le début du contrat d'assurance sont remboursés en cas de décès de l'enfant s'il survient avant la date d'expiration du contrat. Le remboursement ne peut excéder le capital assuré et exclut les montants payés chaque mois pour des garanties complémentaires, le cas échéant.

L'OPTION SANTÉ... POUR EN AVOIR PLUS

Si vous choisissez cette option, un pourcentage des montants que vous avez payés peut vous être remboursé à compter du 15^e anniversaire du contrat. Le pourcentage de remboursement atteint 100 % au 20^e anniversaire du contrat. Le contrat est alors résilié.

Aussi, avec l'Option Santé, vous ne payez plus de montant mensuel à la 20^e année du contrat. Par exemple, si votre enfant a 5 ans au moment d'être assuré avec *Second souffle enfant*, il n'y aura plus rien à payer lorsqu'il aura atteint 25 ans... et s'il le désire, il continuera d'être assuré jusqu'à l'âge de 75 ans !

*Procurez
à votre enfant
tout le réconfort
dont il a besoin*



Best Doctors^{MD}, un service d'assistance réconfortant

Toute famille ayant un enfant touché par un diagnostic de maladie grave couverte par son contrat d'assurance *Second souffle enfant* peut bénéficier gratuitement de Best Doctors^{MD}. Best Doctors^{MD} offre un service d'assistance qui comprend les services suivants.

InterConsultation^{MC}

Ce programme offre une étude approfondie de votre dossier médical par les spécialistes de Best Doctors^{MD}, **reconnus à l'échelle mondiale**, en vue de confirmer ou de corriger le diagnostic et les choix de traitement. Vous et votre médecin traitant **bénéficiez des connaissances précieuses** des plus grands spécialistes, ainsi que de l'accompagnement et du soutien continu de votre représentant de Best Doctors^{MD}.

Best Doctors 360^{oMC}

Ce programme vous aide à naviguer dans le système de santé et à prendre en charge vos propres soins de santé. En offrant des **ressources, un soutien et un accompagnement personnalisés** en matière de santé, ainsi qu'une vaste gamme de renseignements sur la santé, Best Doctors 360^{oMC} aide non seulement les personnes gravement malades mais aussi tout leur entourage.

FindBestDoc^{MC}

Si vous n'avez pas de médecin traitant, Best Doctors^{MD} en trouve un pour vous et si le traitement exige un déplacement à l'extérieur, Best Doctors^{MD} peut vous aider à organiser les recommandations⁴, les rendez-vous et les réservations d'hébergement⁵.

FindBestCare^{MD}

Si le traitement exige un déplacement à l'étranger, Best Doctors^{MD} peut obtenir des **rabais sur les frais médicaux et hospitaliers**. Elle veille alors à faire transmettre les renseignements importants aux spécialistes participants⁵.

Best Doctors^{MD} vous **ouvre l'accès aux meilleures connaissances** et aux **meilleurs renseignements médicaux** qui soient tout en vous donnant les moyens de prendre en charge vos soins de santé.

4. Pour consulter un spécialiste canadien, il faut obtenir une recommandation du médecin traitant.
5. Les programmes FindBestDoc^{MC} et FindBestCare^{MD} sont offerts sans frais additionnels, mais le traitement médical, les déplacements et l'hébergement sont aux frais du patient.

Best Doctors^{MD} et les autres marques présentées ici sont des marques de commerce de Best Doctors^{MD} inc. Usage autorisé.

Best Doctors^{MD} est le seul responsable des services qu'il fournit. La Capitale n'a aucune obligation de fournir ces services en vertu de la police et elle peut, à sa seule discrétion, annuler l'accès à ces services sans avis.



Valoriser l'essentiel

Guidée par les valeurs mutualistes qui l'animent, La Capitale accompagne les personnes pour bâtir, protéger et valoriser ce qu'elles considèrent comme essentiel à leur sécurité financière.

Pour connaître les nombreux avantages des produits de La Capitale, communiquez avec nous ou visitez notre site Internet.

lacapitale.com

Ce document n'est pas un contrat. Il ne donne qu'un aperçu de la protection. Seules la police et la proposition d'assurance peuvent servir à trancher les questions d'ordre juridique. Le contrat est établi par La Capitale assurances et gestion du patrimoine inc. ou par La Capitale assureur de l'administration publique inc.